

Camping Le Soleil Rouge ***

300 rue du Bourg - 07570 DESAIGNES - Tél: 04.75.06.63.81
e-mail: Lesoleil.rouge@orange.fr - Site internet: www.camping-lesoleilrouge.com
Siret: 454.047.127.00013 n° TVA INTRA Communautaire FR75454047127

VOTRE IDENTITE :

Nom – Prénom :

Adresse : Suite adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tel (**obligatoire**) : Portable :

E-Mail (**obligatoire**) :

Date de naissance (pour taxe de séjour) :

IDENTITES DES ACCOMPAGNANTS :

Toutes les personnes participant au séjour doivent être notifiées. **Aucun rajout ne sera autorisé pendant le séjour.**

Noms	Prénoms	Dates de naissance (JJ/MM/AAAA)

VOTRE SEJOUR

au Camping Le Soleil Rouge – 300 rue du Bourg – 07570 DESAIGNES :

Dates du séjour :

Date d'arrivée : (Après 16H00)

Date de départ : (Avant 10H00)

Type de locatifs :

Chien / Chat (supplément à régler sur place) – **Les chiens de plus de 10 kgs ne sont pas autorisés.**

Emplacement sans électricité électricité

Tente Caravane Camping-car

Chien / Chat (supplément à régler sur place) – **Les chiens de plus de 10 kgs ne sont pas autorisés.**

Nous vous invitons à prendre une assurance annulation en vous connectant sur le site www.ffcc.fr/boutique/adhesion.aspx

PAIEMENT :

Aucune consommation ne pourra être acquittée par chèque dans le camping

Montant de la location (hors taxe de séjour et suppléments) :	@TOTAL €
Acompte de 25 % du montant total du séjour à la réservation (paiement à la réservation à envoyer avec le contrat de réservation) : <i>Règlement par chèque à l'ordre de « camping le Soleil Rouge », Chèques Vacances (ANCV) à envoyer en LR, par CB / (pour cette option, nous contacter par téléphone).</i>	@ACOMPTE €
Solde à régler à Camping le Soleil Rouge – Le Bourg – 07570 Désaignes	Avant le @DATPAI

Dépôt de garantie Hébergements locatifs: le jour de votre arrivée dans Le Camping vous serez accueilli à partir de 16 heures à la remise des clés de votre location un cautionnement de 300.00 € vous sera demandé ainsi que de 50,00 € pour le ménage (en deux versements différents). Ces cautions vous seront restituées à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du cout de remise en état des lieux.

IBAN: FR76 1390 6000 0885 0182 8242 446

BIC: AGRIFRPP839 - CA SUD RHONE ALPES

BANQUE	CODE GUICHET	COMPTE	CLE
13906	00008	85018282424	46

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (4 pages en pièce jointe), du règlement intérieur, des tarifs et de les accepter ainsi que me conformer au règlement intérieur du camping. Toute réservation ne sera prise en compte et confirmée qu'après réception de ce contrat dûment complété et signé, ainsi que du règlement de l'acompte.

Droit à l'image

- Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou toute personne vous accompagnant qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____ .

Signature du client :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PS : nous vous conseillons de conserver une copie de ce contrat.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les prix incluent : l'électricité, le gaz - Nos locations ne sont pas équipées de chauffage – il est interdit de fumer dans les locations

Les animaux ne sont pas acceptés dans nos locations.

L'intégralité du séjour, Hors taxe, est à acquitter 30 jours avant la date d'arrivée. Taxe de séjour: 0,30 € par jour de plus de 18 ans (tarif 2019).

Horaires : pour les locatifs Arrivée : 16 h Départ entre 8 h et 10 h, pour les emplacements 14 h - Départ : 12 h

Autres périodes

➤ nous contacter au 04 75 06 63 81 ou par mail.

Il appartient au locataire de s'assurer pour la période de villégiature.

Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis dans nos locations.

Attention, cette réservation vous est acquise pour 8 jours à compter de l'envoi du présent contrat. Passé ce délai, elle sera remise en disponibilité.

Conditions de Réservation :

- **La réservation devient effective uniquement à la réception de l'acompte accompagné du contrat de réservation et règlement intérieur dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente et règlement intérieur lors de la réservation en ligne.**
- Les réservations ne lient le Camping Le Soleil Rouge que si le Camping Le Soleil Rouge les a acceptées, ce que le Camping Le Soleil Rouge est libre de faire ou de refuser en fonction de la disponibilité et d'une façon générale de toute circonstance de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. le Camping Le Soleil Rouge propose des séjours à vocation familiale au sens traditionnel. Les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. le Camping Le Soleil Rouge se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du Camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

- Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane, ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Location

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base 4 à 6 places selon le type de locatifs.
- Le Camping Le Soleil Rouge se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Frais de réservation

- Pour les hébergements, le montant de frais de réservation est de 11..00 € par location.
- Pour les emplacements, le montant de frais de réservation est de 11.00 € par emplacement.

Tarifs et Taxe de séjour

- Les prix indiqués sont valables pour la saison, ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est valable selon la commune.

Conditions de Paiement

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le date de début de séjour, le règlement doit être effectué au moment de la réservation au camping.

Annulation et Modifications

Modification de votre réservation

- Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais sous réserve de disponibilité dans le camping
- En l'absence de message écrit de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Prestations non utilisées

- Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Annulation du fait du Camping Le Soleil Rouge

- En cas d'annulation du fait du Camping sauf cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation du fait du campeur

- Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du Camping Le Soleil Rouge. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faites des montants précisés ci-dessous

Si l'annulation intervient

- o Plus de 30 jours avant la date de début de séjour, l'acompte versé sera conservé par le camping.
- o Moins de 30 jours avant la date de début de séjour, 100 % du montant de séjour sera conservé par le camping.

Nous vous invitons à prendre une assurance annulation en vous connectant sur le site www.ffcc.fr/boutique/adhesion.aspx

Votre séjour

Arrivée

- ☒ Les périodes, les jours d'arrivée sont variables (se reporter aux tarifs)
- ☒ Emplacement: le jour de votre arrivée dans le camping, vous serez accueillis à partir 14 h.
- ☒ Hébergements locatifs: le jour de votre arrivée dans Le Camping vous serez accueilli à partir de 16 heures à la remise des clefs de votre location un cautionnement de 300.00 € vous sera demandé ainsi que de 50,00 € pour le ménage (en deux versements différents).

Pendant votre séjour

- ☒ Il appartient au campeur de s'assurer, le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Départ

- ☒ Emplacement : au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'emplacement devra être libéré pour 10 h.
- ☒ Hébergement location: au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif devra être libéré entre 8 et 10 h. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire sera vérifié. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. Les cautions vous seront restituées en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé correctement avant votre départ. La caution de 50.00 € vous sera retenue. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Animaux

- ☒ Les animaux (maxi 2 si petit autrement 1) sont acceptés dans le camping moyennant une redevance payable lors de votre réservation excepté les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ou les animaux dangereux. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination doit être à jour et présent sur le camping.

Les invités

- ☒ Les invités et suppléments doivent être impérativement présentés, déclarés et payés à la réception avant de pénétrer dans le camping.

Litiges

- ☒ En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au Camping Le Soleil Rouge.

Responsabilité du Camping Le Soleil Rouge

- ☒ Le client reconnaît expressément que le Camping Le Soleil Rouge ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers, d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du Camping Le Soleil Rouge concernant le site d'accueil et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du Camping Le Soleil Rouge sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

Informatique et Liberté

- ☒ Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront pas transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping Le Soleil Rouge comme étant confidentielle. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivant en nous indiquant vos noms, prénom, et adresse - Camping Le Soleil Rouge Le Bourg 07570 DESAIGNES.

Droit à l'image

- ☒ Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou toute personne vous accompagnant qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un agréable souvenir.

La direction.

FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING LE SOLEIL ROUGE 07570 DESAIGNES

1°) Conditions d'admission : Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Les caravanes doubles essieux sont interdites sur le terrain de camping. Une seule caravane est admise par emplacement. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

2°) Formalités de police : Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

3°) Installation : La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4°) Bureau d'accueil : Ouvert de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamations ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

5°) Redevances : Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ et d'effectuer le paiement de leurs redevances dès leurs arrivées sur site.

6°) Bruit et silence : Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. **Le silence doit être total entre 22 H et 8 H.**

7°) Visiteurs : Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

8°) Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 22 H et 8 H. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

9°) Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaire. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéants au séchoir Commun au niveau du bloc sanitaire ou sur séchoir sur pied. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis, non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ne de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

10°) Sécurité

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol : La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c) Animaux : Les chiens de 1ère et 2ème catégorie et les animaux dangereux ne sont pas admis au sein du camping. Nos amis présents, devront être tenus en laisse, à jour de leurs vaccinations et munis de leur carnet de santé.

11°) Jeux : Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

12°) Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le « garage mort ».

13°) Affichage : Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

14°) Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit si le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat et exiger le départ du résident. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

15°) Droit à l'image - Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou toute personne vous accompagnant qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Date :

Lu et approuvé :

Nom du signataire :

Signature :